



AMBASSADE DE SUISSE  
EN ITALIE

00197 ROME, 1er juillet 1987  
Largo Elvezia - Via Barnaba Oriani, 61  
Tel. 803-641

Réf.: 004.5 - BR/GC

Secrétariat général

Rapport de fin de mission  
(instruction no 136)

D F A E					
an	1987	WED	FRE	RE	da
Datum	6/2				
Visa	W				de
EDA	06.07.87				15
Ref.	0.721.87				

### 1. Relations entre la Suisse et l'Italie.

Si, à mon arrivée à Rome début septembre 1982, certains problèmes de domicile et de regroupement familial concernant la main-d'oeuvre italienne en Suisse assombrissaient encore les rapports avec mon pays de résidence, ceux-ci ont heureusement pu être réglés dans les dix-huit mois qui ont suivi, au cours de trois sessions de la commission mixte italo-suisse relative à l'émigration des travailleurs. Ce "baromètre" des rapports avec notre voisin du Sud est, depuis lors, à l'exception de certaines revendications inévitables en matière de sécurité sociale, resté au beau fixe et l'ensemble des relations italo-suisse s'en est ressenti favorablement.

Nous avons certes connu ces dernières cinq années, comme cela paraît normal lorsque l'on partage une frontière de plus de 700 km., des problèmes régionaux et de voisinage. Tous, à l'exception d'un, ont pu être réglés à notre entière satisfaction soit directement par l'administration fédérale, soit par l'industrie privée, soit par cette Ambassade.

Pour ne citer que les plus importants :

- accord sur le prix de vente autorisé par l'Italie pour les produits pharmaceutiques suisses fabriqués sur place;
- accord sur la procédure d'atterrissage IFR pour l'aéroport de Lugano-Agno;
- signature de divers accords de voisinage (pêche et lutte contre la pollution des lacs, jumelage de postes frontalières, rectification de frontières à Mulini et Pedrinete, collaboration des recherches et vols de sauvetage);
- réglementation concernant le trafic routier et le dédouanement aux postes frontalières de Chiasso-Brogeda et de Stabio-Gaggiolo;
- reconnaissance réciproque des capacités professionnelles;
- dans le cadre du traité de double imposition, accord sur l'imposition des frontaliers et obtention d'un remboursement italien plus rapide;

- 2 -

- levée des interdictions d'importation de produits agricoles à la suite de l'accident de Tchernobyl;
- importation en Italie de bétail de reproduction et d'élevage;
- interprétation de l'accord douanier de Livigno;
- institutionnalisation de la "Consulta" culturelle consultative italo-suisse.

Toutes ces ententes démontrent bien l'attitude positive des autorités italiennes à notre égard. L'image que l'on a ici de nous - les Consuls subordonnés me le confirment - est actuellement très bonne. Cela sans doute aussi grâce à l'important effort culturel que nous avons déployé et les nombreux déplacements à l'occasion de vernissages, de foires ou d'autres événements importants que mes collaborateurs et moi-même avons effectués.

Ces bonnes dispositions risquent cependant de changer si une solution satisfaisante n'intervient pas rapidement au sujet de la taxe dont nous frappons les poids lourds italiens et qui constitue actuellement le seul point de contentieux entre les deux pays. La mauvaise humeur italienne à ce sujet s'est déjà fait sentir dans plusieurs services de l'administration italienne. J'ose espérer que l'on voudra bien se rendre compte chez nous de la gravité, plusieurs fois signalée, de la situation.

Ce qui montre bien qu'en Italie rien n'est jamais acquis, et que pour défendre avec succès les intérêts d'un pays relativement petit comme le nôtre il importe de toujours garder l'initiative.

## 2. Relations entre l'Ambassade et la colonie suisse.

Elles peuvent être considérées comme bonnes dans l'ensemble du pays. A l'exception de celle de Catane, j'ai visité toutes nos sociétés, soit à l'occasion des réunions annuelles du "Collegamento", dont le prochain se tiendra à Florence, en mai 1988, avec la participation du CF Cotti, soit à l'occasion de visites particulières. La décision de fermer les écoles suisses de Gênes, Florence et Naples, de même que nos Consuls de carrière à Turin, Florence et Catane, semble maintenant avoir été comprise. Seuls nos Suisses de Catane, qui dépendent de notre Consulat à Naples, viennent régulièrement exiger l'élargissement des compétences de leur Consul honoraire, M. Ritter. Or, déjà lors de la dernière Conférence consulaire, j'avais indiqué clairement que cela n'était administrativement pas possible.

La colonie la plus difficile reste cependant celle de Rome

- 3 -

dont les exigences vis-à-vis de l'Ambassade quant à l'appui à fournir à la fois au "Circolo Svizzero" et à l'école suisse ne semblent pas devoir connaître de limites. Pour le premier, les choses vont mieux depuis que j'ai offert, dans les salons de l'Ambassade, un dîner pour les 250 membres présents à l'occasion du centenaire de sa fondation. Pour la seconde, les relations restent marquées d'un esprit revendicatif face aux autorités fédérales, et cela malgré le fait que l'Ambassade ait récemment pu obtenir des autorités italiennes que pour l'immatriculation dans leurs universités soit reconnue la maturité suisse passée en Italie.

3.

a) Du fait de la rotation rapide des Ministres et cadres supérieurs de l'administration italienne - qui de nouveau va s'opérer du fait des élections des 14 et 15 juin dernier - il est illusoire de vouloir citer des noms. D'utiles contacts personnels pourront certes s'établir lors des visites de courtoisie chez les Ministres aux charges nous intéressant plus particulièrement (affaires étrangères, commerce extérieur, finances, trésor, relations communautaires, environnement, défense, etc.), ainsi que chez leurs directeurs de cabinet, leurs conseillers diplomatiques lorsqu'ils en ont un, et leurs principaux directeurs généraux. Pour le MAE, j'ajoute la visite au Secrétaire d'Etat compétent pour l'Europe. Il me paraît utile enfin de saluer le Gouverneur de la Banque d'Italie et son directeur général, tous deux proches du Président Languetin.

Dans une administration relativement hiérarchisée comme elle l'est ici, ce sont là les interlocuteurs habituels du chef de mission. Quant au Parlement, il est toujours utile d'en connaître les présidents des grandes commissions, ainsi que le responsable de l'Association parlementaire italo-suisse. Il en va de même des grands partis, dont les dirigeants constituent l'armature du pouvoir politique du pays.

b) Rome est une ville qui abrite deux Corps diplomatiques distincts et relativement étanches (Quirinal et Saint-Siège) ainsi que deux autres (FAO et Ordre de Malte) dont l'un est fréquemment lié au premier et l'autre exclusivement au deuxième.

Pour ma part, j'ai effectué nombre de visites de courtoisie à mes collègues accrédités auprès du Quirinal et aussi, vu mes "doubles fonctions", à ceux de la FAO (pays OCDE et présidents des groupes géographiques). Geste de politesse qui s'est révélé opportun pour le représentant d'un petit pays comme le nôtre, dont l'Ambassade ne dispose que d'effectifs limités et qui ne peut, au niveau de l'information tout au

- 4 -

moins, que profiter des missions disposant de moyens plus importants et de contacts plus directs.

Par ailleurs, j'ai fait partie de deux groupes d'Ambassadeurs qui, cooptés selon certains critères géographiques, mais surtout par affinités personnelles, se réunissent mensuellement autour d'une table chez l'un d'entre eux pour échanger librement leurs vues sur la politique italienne. Ce genre de réunions m'a paru particulièrement utile étant donné notre isolement par rapport à des pays automatiquement membres de groupes comme celui de l'OTAN, la CEE, le Commonwealth, l'Alliance nordique, par exemple.

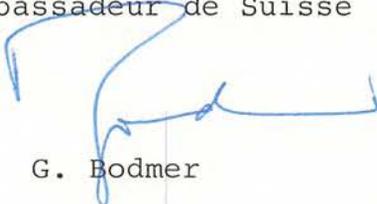
c) Dans une capitale comme Rome, chaque chef de mission se crée un réseau de connaissances et d'amis dans le monde du journalisme, de la politique, des affaires, des arts ou de la société qui correspond à son style et à sa manière de concevoir sa mission. Il est dès lors difficile de "transmettre" une liste de personnalités valable pour autrui. En tout état de cause, le nom de tous ceux invités à l'Ambassade figure dans une cartothèque régulièrement tenue à jour.

#### 4. Clubs et associations.

Membre d'honneur du "Circolo degli Scacchi" et du "Rotary Club Rome Sud", j'ai finalement très peu profité des facilités que ceux-ci m'ont offertes. La résidence est vraiment trop belle et pratique pour cela. Membre ordinaire du club sportif du MAE, cela m'a permis de rencontrer des collègues italiens et à ma famille de jouer au tennis en fin de semaine.

En conclusion, il n'est nullement nécessaire de s'adonner à Rome à une vie de club : les relations peuvent très bien se nouer ailleurs. Les seuls pour lesquels le chef de mission se doit de montrer de l'intérêt sont le "Circolo Svizzero" et l' "Ouvroir" des dames.

L'Ambassadeur de Suisse



G. Bodmer

Copie à Madame l'Ambassadeur Francesca Pometta.